

**DECISION N° 20230613_P_080
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20221213_D_153 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2022 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Finances - Mutualisation

Objet : Souscription d'une ligne de trésorerie - Budget Espace Aqualudique

N° 20230613_P_080

Décide

De contracter une ligne de trésorerie pour assurer les besoins en trésorerie du budget annexe Espace Aqualudique, avec la **CAISSE D'EPARGNE Auvergne Limousin** aux conditions suivantes :

OBJET
**Souscription d'une ligne
de trésorerie – Budget
Annexe Espace
Aqualudique**

Montant maximum : 600 000 €

Durée : un an maximum

Taux d'intérêt : €STR + marge de 0,49%

Paiement des intérêts : chaque mois / trimestre civil par débit d'office

Frais de dossier : 600 €

Commission de non utilisation : 0,10 % de la différence entre le montant de la Ligne de Trésorerie et l'encours quotidien moyen, périodicité identique aux intérêts

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Process de traitement automatique :

Tirage, crédit d'office

Remboursement : débit d'office

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 13 Juin 2023

Le Président,

Frédéric GIRODET

